

SYMPOSIUM DU CENTENAIRE DU PRIX NOBEL DE LA PAIX

La paix et les droits humains sont indissolublement liés

Index AI : ORG 10/012/01

Embargo : 6 décembre 2001 (00 h 01 GMT)

DÉCLARATION PUBLIQUE

La paix et les droits humains sont indissolublement liés

*Allocution prononcée par Colm O'Cuanacháin, président du Comité exécutif
international d'Amnesty International
Oslo, Norvège, le 6 décembre 2001*

Vos Majestés,
Vos Altesses royales,
Mesdames et Messieurs les membres
du Comité Nobel norvégien,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

À l'heure où je vous parle, dans
le monde entier, les membres
d'Amnesty International
s'apprêtent à célébrer la Journée
des droits de l'homme, le
10 décembre.

À l'heure où je vous parle, Irene
Khan, la nouvelle secrétaire
générale d'Amnesty International,
se trouve au Pakistan avec des
réfugiés afghans que la peur a jeté
sur les routes de l'exil.

À l'heure où je vous parle, des
familles pleurent ceux qui leur
étaient chers tandis que les
violences se poursuivent au
Moyen-orient et que la paix semble
s'éloigner.

À l'heure où je vous parle, en
Colombie, des défenseurs des droits
humains vivent dans la peur d'être
enlevés et tués par des
paramilitaires.

À l'heure où je vous parle, en
République démocratique du Congo,
des enfants vivent dans la crainte
d'être contraints à faire une guerre
qui n'est pas la leur.

À l'heure où je vous parle, au
Mexique, des fermiers s'éveillent
avec un sentiment de détresse à

l'idée qu'ils risquent de perdre leurs terres et de ne plus pouvoir nourrir leur famille.

À l'heure où je vous parle, en Europe, des réfugiés vivent dans la peur d'être expulsés vers des pays où ils savent que leur vie est menacée.

À l'heure où je vous parle, au Myanmar, des hommes, des femmes et des enfants vivent dans la crainte d'être contraints par l'armée à accomplir des travaux extrêmement durs pour des entreprises.

D'innombrables personnes, des êtres humains comme vous et moi, sont confrontées à des tragédies similaires dans le monde entier en

Notre organisation s'est transformée depuis en une force évolutive et dynamique qui œuvre pour changer notre monde. Depuis qu'il a été créé il y a de cela quarante ans, ce mouvement mondial de militants s'est adapté afin que son action demeure centrée sur les victimes de violations des droits humains.

Amnesty International s'est vu attribuer le prix Nobel de la paix en 1977 pour « avoir contribué à garantir les bases de la liberté et de

ce moment même. Dans une multitude de pays, les droits de la personne humaine sont bafoués, ce qui se traduit par la propagation d'un vif sentiment d'insécurité qui constitue une grave menace pour la paix mondiale.

La tâche que nous devons aujourd'hui accomplir, et la responsabilité qui nous incombe à tous, est de lutter pour que la paix devienne réalité pour tous les êtres humains, indépendamment de leur situation ou de leurs convictions.

*L'emprisonnement de deux étudiants portugais, incarcérés pour avoir levé leur verre à la liberté, a débouché sur la fondation d'Amnesty International en 1961. *la justice et avoir ainsi contribué à la paix dans le monde* ». Nous estimions alors, et nous estimons encore aujourd'hui, qu'en accordant le prix de la paix à Amnesty International, le Comité Nobel norvégien décernait cette distinction à l'ensemble du mouvement de défense des droits humains.*

En tant qu'organisation militante s'exprimant par la voix de membres vivant dans 115 pays différents, et travaillant main dans

la main avec des milliers d'organisations non gouvernementales, d'associations et de défenseurs des droits humains dans le monde entier, nous avons démontré notre flexibilité et notre capacité à lutter à la fois contre de nouveaux fléaux et contre les atteintes à la dignité humaine commises de longue date.

Dès 1977, l'action d'Amnesty International était fondée sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. Grâce au fonctionnement démocratique de l'organisation, nous avons continué à adapter notre stratégie en fonction des tendances mondiales, des besoins des victimes de violations des droits humains, et des orientations fixées par nos membres. Dans le cadre de notre Conseil international de Dakar, en août dernier, Amnesty International a adopté une nouvelle mission et décidé de ne plus être simplement une organisation œuvrant en faveur des prisonniers mais un mouvement de défense des droits des humains à part entière.

Dans le cadre d'une évolution naturelle, du fait de l'indivisibilité de tous les droits de la personne humaine – culturels, sociaux, économiques, politiques et civils –

ainsi que de la complexité croissante de violations qui touchent l'ensemble de ces droits dans le contexte de la mondialisation, Amnesty International travaillera de plus en plus sur des questions liées au non-respect des droits économiques, sociaux et culturels de l'être humain.

Ce qui n'a pas changé depuis 1961, c'est le fonctionnement collectif d'Amnesty International : sur toute la planète, des gens unissent leurs forces pour mener campagne en faveur des droits humains. Cette organisation mondiale de défenseurs des droits fondamentaux fait partie intégrante de l'ensemble du mouvement de protection des droits humains au sein de la société civile. Je vous parle aujourd'hui en étant conscient que les responsabilités d'Amnesty International vont bien au-delà de ses membres, et qu'elle bénéficie du soutien d'un très large éventail de militants.

En cette période de crise internationale, à ce tournant historique, le mouvement de défense des droits humains est mobilisé plus que jamais. Car, ainsi que l'avait déclaré Nelson Mandela

en acceptant le prix Nobel de la
paix en 1993 :

*« Ce doit être un monde de
démocratie et de respect des droits
humains, un monde libéré des
horreurs de la pauvreté, de la faim,
des privations et de l'ignorance,
délivré de la menace et du fléau
des guerres civiles et des agressions
extérieures, et soulagé du fardeau
de l'immense tragédie de ces
millions de personnes contraintes à
devenir des réfugiés. »*

Depuis les violations atroces des
droits humains commises le
11 septembre, des États – y
compris des États démocratiques –
prennent des mesures destinées à
restreindre l'exercice des libertés
publiques et des droits
fondamentaux, officiellement pour
garantir la sécurité de leur
population. Or, l'histoire montre
que ces mêmes démocraties ont vu
le jour après de violents combats, à
l'issue desquels la paix a succédé à
la guerre et la sécurité à la
souffrance. Les droits de la
personne humaine sont devenus le
socle sur lequel les démocraties ont
pu prospérer sur leur territoire.
Aujourd'hui, alors que les droits
humains nous offrent le cadre
juridique d'une gestion
démocratique des affaires publiques,

La paix ne peut exister sans les
droits humains. La garantie de la
paix réside dans une société dont la
structure repose sur les droits
humains, caractérisée par l'égalité,
la justice et le respect. Une société
démocratique centrée sur l'être
humain, fondée sur les droits
fondamentaux et définie par l'état
de droit, créera une atmosphère
propice à la paix, à la sécurité et
au développement de la société
civile.

Amnesty International ne peut
demeurer passive pendant que des
responsables politiques remettent
en cause au nom de la sécurité des
dispositions conquises de haute
lutte en matière de droits humains.

Le respect des droits humains
contribue à garantir la sécurité des
personnes, et porter atteinte aux
premiers c'est remettre en cause la
seconde.

Individuellement et
collectivement, les États membres
des Nations unies font preuve d'un
silence inacceptable alors que
certains Parlements remettent en
question les dispositions relatives
aux droits humains sur lesquelles se
fondent leurs nations.

La sécurité même à laquelle nous
tentons de parvenir pour mettre
fin au terrorisme et à la violence

sur notre planète ne peut être obtenue que par un processus centré sur la réalisation de tous les droits fondamentaux pour tous les êtres humains. Je me rappelle les mots de Martin Luther King Jr., qui a déclaré dans son sermon sur la paix de Noël 1967 :

« Nous devons poursuivre des buts pacifiques par des moyens pacifiques ... [Les] moyens et les buts doivent être cohérents car le but préexiste aux moyens, et en dernière analyse, des moyens destructeurs ne peuvent permettre d'atteindre des buts constructifs. »

En cette occasion symbolique, alors que les lauréats sont réunis pour célébrer la remise du prix Nobel de la paix de cette année aux Nations unies et à Kofi Annan, rappelons-nous que la Charte des Nations unies fixe pour but aux États membres de l'Organisation des Nations unies et à ses institutions de développer et d'encourager le respect des droits humains et des libertés fondamentales pour tous.

Le mal que représente la guerre doit être attaqué à la racine pour que la paix puisse véritablement s'imposer. D'innombrables hommes, femmes et enfants sont entraînés dans l'engrenage des conflits par la

pauvreté, les inégalités et la discrimination. Des injustices purulentes entretiennent une dynamique explosive d'exclusion sociale, dans laquelle les opprimés, les sans-voix, les personnes désorientées et les individus isolés peuvent manifester leur sentiment d'injustice en menaçant la paix et la sécurité.

La réconciliation à long terme devient possible si la justice et les droits humains sont au centre de l'analyse de la société concernée et des solutions adoptées pour sortir du conflit. Le processus de rétablissement de la paix doit prendre en compte la nécessité d'amener les responsables d'atteintes aux droits humains à rendre des comptes. L'impunité ne peut que déboucher sur de nouvelles violences, ainsi que l'ont montré les événements en Sierra Leone et dans d'autres pays. Il faut que les auteurs d'atteintes aux droits humains soient tenus de rendre des comptes pour que justice soit faite, et il faut que justice soit faite pour que la paix soit rétablie.

Amnesty International mène activement campagne pour la mise en place d'une Cour pénale internationale équitable et efficace. Cette cour aura compétence pour

juger les crimes les plus graves ayant une portée internationale : le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

Les membres d'Amnesty International continuent à exercer des pressions sur leurs gouvernements pour que cette juridiction voie enfin le jour. Mais dans ce monde en évolution permanente, que signifie la mondialisation pour les droits humains ? Elle implique au minimum une approche fondée sur les droits de la personne humaine des problèmes internationaux essentiels identifiés depuis si longtemps. La crise mondiale actuelle offre clairement une vision d'ensemble de ces problèmes, incluant les questions d'inégalités et d'injustice. La recherche du mode de direction des affaires mondiales nécessaire pour s'attaquer aux causes profondes de la crise internationale actuelle, et trouver des solutions, doit reposer sur des principes universels communs.

Comme le soulignait Aung San Suu Kyi en 1994 :

« L'incertitude demeure quant au fait de savoir jusqu'à quel point les États sont prêts à reconnaître que les droits humains sont indissociables de la culture de la

Pour certains, la mondialisation – la progression de l'économie de marché, la généralisation du multipartisme politique et la diffusion des changements technologiques – est source d'enrichissement, tandis que pour d'autres, elle est synonyme de paupérisation et de désespoir. *paix et donc essentiels à un développement durable. »*

Je doute, moi aussi, que tous les États prennent en considération ce lien indissoluble entre les droits humains et la paix, et Amnesty International estime qu'elle se doit de lutter constamment contre cette menace.

Le fait que la coopération internationale soit de plus en plus subordonnée à la démocratie, à la bonne gestion des affaires publiques, aux droits humains et à l'état de droit peut s'avérer utile.

Néanmoins, ces principes n'étant pas effectivement mis en œuvre, des personnes continuent à pâtir de la faim, de la violence, de la corruption et de l'exploitation dans le monde entier.

Il est cependant essentiel de souligner que les droits humains sont codifiés, universellement partagés, mesurables et exécutoires. Ils offrent le cadre dans lequel les

notions de démocratie, de bonne gestion des affaires publiques et d'état de droit peuvent être définies.

Le respect des droits humains constitue donc une condition préalable à l'état de droit, à la démocratie et à la bonne gestion des affaires publiques. Ainsi que l'a déclaré en octobre dernier Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies :

« Le respect des droits humains au niveau local et national – notamment le droit de participer à la direction des affaires publiques, le droit à une justice indépendante, les droits aux libertés d'opinion et d'expression – offre un cadre normatif pour la démocratie. »

La Déclaration universelle des droits de l'homme appelle « tous les individus et tous les organes de la société » à s'efforcer de développer le respect des droits et libertés qu'elle consacre et d'en assurer la reconnaissance et l'application. L'individu représente la force la plus puissante pouvant être employée pour défendre les droits humains. Lorsque Peter Benenson a fondé Amnesty International en lançant une

campagne d'envoi de lettres, il savait que des personnes partageant les mêmes idées pouvaient unir leurs efforts pour constituer un vecteur de changement indestructible. Il suffit de considérer le travail accompli par des lauréates tels que Rigoberta Menchú Tum ou Jody Williams, pour ne citer qu'elles, pour comprendre que l'individu peut réaliser de grandes choses dans l'adversité.

Les défenseurs des droits humains apportent une contribution de plus en plus cruciale à la protection des droits de groupes qui sont marginalisés et réduits au silence. Sans leur engagement indéfectible, ceux qui sont victimes de discrimination et d'atteintes aux droits humains n'auraient qu'une protection des plus limitées, sinon aucune.

Pour garantir durablement la démocratie et la paix, nous devons créer une société qui donne aux défenseurs des droits humains les moyens de mener leur action, et les place au centre du pouvoir. La société civile doit se sentir en mesure de relayer les inquiétudes de la population de manière efficace, en luttant pour le respect de tous les droits humains, pour

tous.

Le monde a été radicalement modifié par les événements tragiques survenus à New York et à Washington. Les images des souffrances humaines qui ont Je suis convaincu que les droits humains offrent le cadre permettant d'apporter la stabilité nécessaire à la société en garantissant la sécurité des personnes, sans provoquer de nouvelles souffrances. Les droits humains constituent le socle sur lequel la démocratie, la bonne gestion des affaires publiques, l'état de droit et le développement durable peuvent être fondés. En dernière analyse, le respect des droits humains peut éradiquer les causes profondes des conflits, et préparer le terrain à la réconciliation après la fin des hostilités.

Ce que je vais dire maintenant s'inscrit dans le contexte du climat de peur actuel.

Premièrement, nous ne devons pas laisser la peur prendre le dessus. En réagissant aux inquiétudes de la population de manière irresponsable, les dirigeants politiques risquent de porter atteinte aux droits humains.

Deuxièmement, en cette période

envahi nos écrans de télévision et nos journaux ne peuvent être effacées, mais il est de notre devoir de veiller à ce que ces violences ne soient pas suivies de nouvelles injustices.

de frénésie sécuritaire, une conclusion s'impose clairement : sans respect des droits humains, il ne peut y avoir ni sécurité ni démocratie.

Le monde n'a pas besoin d'une guerre contre le terrorisme mais d'une mobilisation en faveur des droits humains.

Le climat actuel de coopération internationale offre une occasion qui doit être saisie sans tarder pour définir un programme d'action à long terme en faveur des droits humains.

Je prendrai congé en vous adressant une requête : rejoignez la coalition mondiale de défense des droits humains. Aidez-moi à offrir un avenir de paix aux enfants du monde.

Aidez-moi à trouver des solutions.

Merci de votre attention. _

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty

International, à Londres, au +44
20 7413 5566 ou consulter notre
site web : <http://www.amnesty.org>